

Présents : Mesdames Valérie SIMOENS, Sophie BOREL, Isabelle VEYRET, Marie-Pierre VEYRET, Nathalie VEHIER
Messieurs Patrice FERROUILLAT, Geoffrey GIRARD, Claude BOREL, Yann CURTET, Julien DOLIN, Grégory REYNAUD-DULAURIER, Bernard TARRADE, Bastien MICHALLET

Absents et excusés : Eric THEIL

Secrétaire de séance : Valérie Simoens

Début de la séance : 20h00

Le compte rendu du conseil municipal du 16/03/2021 est validé à l'unanimité des membres présents

I/ Demande de subvention au Département-Action 21 Plan de gestion ENS-Analyse de l'eau

(Délibération 2021- 18)

Vu le Plan de Gestion sur 5 ans approuvé par le conseil municipal par délibération n°2019/9 du 17/04/2019 et validé par La Commission permanente du Conseil Départemental du 17/05/2019.

Monsieur le Maire propose la réalisation de l'action 21 « réaliser des analyses physico-chimiques », afin de mener un suivi de la qualité de l'eau au pied de l'ENS des Gorges du Nan.

Le montant de cette opération est de 1456,00 € HT

Monsieur le Maire rappelle qu'une subvention de 93.39 % du montant HT peut être attribuée par la Département de l'Isère dans le cadre du Plan de Gestion de l'ENS des Gorges du Nan.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De réaliser l'action 21 du Plan de Gestion de l'ENS des Gorges du Nan 2018-2023
- De déposer une demande de subvention auprès du Département de l'Isère.

II/ Demande de subvention au Département-Action 12 Plan de gestion ENS- Schéma d'interprétation

(Délibération 2021- 19)

Monsieur le Maire indique aux conseillers municipaux que le montant estimé à attribuer par la Département de l'Isère pour la réalisation d'un schéma d'interprétation dans le Plan de Gestion n'est pas suffisant au vu de la réception des différents devis reçus.

Le montant estimé dans le Plan de Gestion est de 6 000,00 € HT.

Les montants des différentes offres reçues pour la réalisation d'un schéma d'interprétation sont supérieurs à l'estimation transcrite dans le Plan de Gestion.

Le montant du devis du prestataire retenu, Pascal Breitenbach, est de 9 855 € HT.

Monsieur le Maire rappelle qu'une subvention de 93.39 % du montant HT a déjà été attribuée par le Département de l'Isère dans le cadre du Plan de Gestion de l'ENS des Gorges du Nan lors de la réunion de la commission permanente du 21/02/2020 sur un montant plafond de travaux de 6000 €, il propose donc aux conseillers municipaux de présenter une demande de subvention complémentaire sur un montant supplémentaire de travaux de 3 855 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De réaliser l'action 12 du Plan de Gestion de l'ENS des Gorges du Nan 2018-2023
- De déposer une demande de subvention complémentaire auprès du Département de l'Isère pour la réalisation de cette action.

III/Validation seconde phase du schéma d'accueil et d'interprétation des Gorges du Nan

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport de la seconde phase de l'élaboration du schéma d'accueil et d'interprétation de l'ENS des Gorges du Nan proposé par Pascal Breitenbach.

Suite aux discussions, le conseil municipal valide les points suivants :

- signalétique par information routière qui devra être travaillée en collaboration avec les services du Département.
- signalétique d'accueil et d'information (lieux d'implantation des panneaux, contenus, ...) qui devra être en conformité avec la charte graphique des ENS de l'Isère et du Parc du Vercors.
- élaboration d'un règlement intérieur propre à l'ENS des Gorges du Nan

Sur les points suivants :

- promenade avec retour par encorbellement
- mise en valeur des gisements géologiques,

le Conseil municipal demande que ces points soient retravaillés avec le service routes du département de l'Isère.

IV/ Approbation des statuts de Saint Marcellin Vercors Isère communauté

Considérant la nécessité, par suite de la fusion des EPCI du sud Grésivaudan intervenue le 1er janvier 2017, de procéder à l'actualisation des statuts de Saint Marcellin Vercors Isère communauté afin de garantir la sécurité juridique de ses actes,

Considérant la volonté de l'exécutif intercommunal d'investir les enjeux en matière de promotion et de prévention santé du territoire amenant la Communauté de communes à être la structure support de coordination d'un réseau territorial de promotion de la Santé (animation groupe « COVID-19) et d'élaborer un Contrat Local de Santé d'une part et la possibilité de nouvelles créations de Maisons de Santé sur le territoire intercommunal d'autre part,

Considérant qu'aux termes de l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités, il y a lieu de procéder à l'actualisation de statuts par délibérations concordantes de Saint Marcellin Vercors Isère communauté et de ses communes membres dans les conditions de majorité qualifiée.

Le projet de statuts est présenté à l'assemblée, tel qu'annexé à la présente délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** les statuts de Saint Marcellin Vercors Isère communauté tels que présentés et notamment les compétences statutaires de Saint Marcellin Vercors Isère communauté,
- **APPROUVE** la liste des équipements d'intérêt communautaire telle qu'annexée aux présents statuts,

V/ Réflexion sur le devenir de la Maison Carral

Les membres du conseil municipal souhaitent relancer une réflexion sur le devenir du bâtiment communal dénommée « Maison Carral ».

En amont de ce travail, il est demandé à chacun des membres de l'assemblée de s'exprimer sur sa perception du bâtiment et de réfléchir à quel besoins de la commune il pourrait être affecté

Le conseil municipal a également sollicité le CAUE de l'Isère pour l'aider par la suite à la mise en forme d'un futur projet.

Fin de séance : 22h00

Prochaine réunion du conseil municipal le mardi 04/05/2021 à 20h00

